



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 FEVRIER 2020

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du mardi 18 février 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit février à 20h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Michelle CORRE, Frédéric BUTTET, Aurélie BESANÇON, Vanessa BASSEUIL, Nathalie MENUT, Romain JONON, Christophe VERMOREL, Alexandre LACROIX, Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER, Christian STALPORT, Bernard GUITTAT

Etait absente : Anne-Marie SAINT-MARTIN

Secrétaire de séance : Aurélie BESANÇON

Secrétaire de Mairie : Ingrid BONNETAIN

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2019.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.
En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.

Point 2 : Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

Le Maire explique que la commune a souscrit auprès de la caisse d'épargne une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000.00 €. Celle-ci arrive à échéance le 28/02/2020.

L'encours actuel de la ligne de trésorerie est de 300 000 €, correspondant aux subventions qu'il reste à percevoir.

Pour les besoins de trésorerie liés aux travaux d'assainissement, cette ligne de trésorerie doit être renouvelée.

La Caisse d'Epargne propose un montant de 500 000 € avec une marge €str de + 1,10 %. A titre indicatif, au 18/02/2020, l'€str est à - 0,541 %.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000.00 € avec une marge €str de + 1,10 %. A titre indicatif, au 18/02/2020, l'Estr est à - 0,541 %.et autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à ce dossier.

Point 3 : Vote du Compte de Gestion 2018 du CCAS.

Le Centre Communale d'Action Sociale a été dissout au 31/12/2017.

Mais le trésor public a effectué des écritures de clôture de compte et de transfert de l'actif à la commune sur l'année 2018, c'est pourquoi il y a un compte de gestion a voté pour le CCAS 2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du CCAS 2018.

Point 4 : Convention assainissement avec la commune de Châteauneuf.

Le Maire explique qu'actuellement, il existe une convention entre St Maurice et Châteauneuf concernant la co-maîtrise d'ouvrage et les travaux d'assainissement. Mais qu'il conviendra d'élaborer une convention concernant l'entretien et le fonctionnement du nouveau système d'assainissement. Une réunion a eu lieu entre les communes de St Maurice et Châteauneuf en présence du cabinet d'études SINBIO et de l'Agence Technique Départementale. Il a été évoqué que ce soit la commune de St Maurice qui gère tout, la commune de Châteauneuf n'ayant pas d'agent technique. La commune de St Maurice prendrait en charge toutes les dépenses et refacturerait à celle de Châteauneuf selon une proratisation définie au préalable.(pour les réseaux, proratisation au mètre linéaire et pour la station d'épuration et les postes de refoulement, proratisation aux m³ consommés.).

Un projet de convention sera soumis aux deux communes par l'Agence Technique Départementale. Il conviendra de prévoir les coûts de fonctionnement sur le budget 2020. Ce ne sera qu'une estimation pour débiter, tout sera affiné pour le budget 2021.

En ce qui concerne les heures de l'agent communal, celles-ci seront refacturées à Châteauneuf mais celui-ci n'étant déjà qu'à mi-temps sur St Maurice, il paraît difficilement concevable qu'il arrive à tout gérer dans le temps imparti, il conviendra d'étudier si ses heures doivent être augmentées ou si un recrutement devra être effectué en commun avec la commune de Châteauneuf ou si certaines tâches devront être déléguées à de entreprises spécialisées.

Il est évoqué le fait que beaucoup d'administrés s'interrogent sur les travaux, beaucoup ne comprennent pas que la nouvelle station d'épuration ait été positionnée à cet endroit, si haut.

Il est expliqué que la lagune actuelle est en zone inondable et donc la nouvelle station d'épuration ne pouvait pas être implantée en lieu et place. Il avait été évoqué d'acquérir une parcelle juste derrière les bureaux de bâtimentage mais ça n'a pu être possible.

La commune étant propriétaire du terrain situé en amont, il est apparu judicieux de l'implanter ici : même si il y a un plus de linéaire de réseaux à prévoir et des pompes de refoulement un peu plus puissantes, il a été fait l'économie de l'achat d'une parcelle de terrain.
Un article sera fait en ce sens dans la presse.

Point 5 : Compte-rendu de la réunion du 13/02/2020 avec l'Agence Technique Départementale.

Le Maire explique que, le jeudi 13 février, a eu lieu une réunion avec l'Agence Technique Départementale (ATD71) concernant les projets de lotissements communaux.

Il est prévu de réaliser deux lotissements, un sur le terrain du Fromental et un sur le terrain situé vers le point propre aux Carrières.

L'ATD71 va réaliser une étude de faisabilité et transmettre une estimation.

L'étude et la viabilisation pourraient être envisagées sur 2020 et les lotissements pourraient démarrer sur 2021.

Le même jour a également eu lieu une réunion avec l'ATD71, les services du Département et la chambre d'agriculture concernant le curage de la lagune actuelle.

Le curage des 2 bassins de la lagune représenterait 1400m³ de boues. Il convient de réaliser un plan d'épandage de ces boues. Il faut compter 60-70m³/ha donc il faut trouver entre 20et 25ha de terrain pour épandre ces boues. La chambre d'agriculture a déjà pris contacts avec des agriculteurs à moins de 6 kilomètres.

Un dossier est à déposer fin avril à la Direction Départementale des Territoires (2 mois d'instruction). L'épandage pourrait être réalisé en juillet-août.

En septembre-octobre, il pourrait être procédé au réaménagement de la plateforme avec reprofilage des berges du Sornin en lien avec le SYMISOA.

Point 6 : Information sur la vente du chemin de la Grande Terre.

Le Maire fait un rapide compte-rendu de l'historique du dossier :

- Arrêté d'ouverture d'enquête publique en date du 24/01/2020
- 1^{er} courrier aux riverains e date du 27/01/2020
- 2^{ème} courrier aux riverains en date du 17/02/200
- Affichages règlementaires en date du 17/02/2020
- Parution presse de l'avis d'enquête publique en date du 13/02/2020

DEPENSES	RECETTES
Frais enquête commissaire : 1 595.02€	Environ 774 m ² à 4€/m ²
2 courriers en LRAR aux riverains : 96.00 €	
Affichages règlementaires : 50.40 €	
Publication avis JSL : 665.42 €	
Publication avis Pays Roannais : 273.12 €	
TOTAL : 2 979.96 €	Environ 3 096.00 €

Le prix de vente a été fixé à 4€/m² de façon à couvrir les dépenses engagées sur ce dossier.

Point 7 : Information sur l'adressage.

Le Maire explique que Michelle CORRE avec l'aide de Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER et Frédéric BUTTET ont fait un gros travail sur l'adressage.

Il est présenté au conseil municipal le plan de dénomination et de numérotation des voies.

Une réunion publique aura lieu le vendredi 06 mars 2020 à 19h30 à la Maison des P'tits Loups.

Point 8 : Bureaux de vote des dimanches 15 et 22 mars 2020.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'assurer les permanences du bureau de vote pour les élections municipales et communautaires les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Il est demandé à la secrétaire de mairie de faire passer un planning Doodle.

Point 9 : Questions diverses.

- Christian LABOURET signale qu'il lui a été fait remarquer que les fossés effectués par l'agent communal ne convenaient pas. Frédéric BUTTET précise que cela vient du réglage du nouveau matériel acquis en commun avec la commune de St Edmond. Il verra avec l'agent communal pour qu'il réalise des saignées.
- Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER demande à ce que soit vérifiées quelles sont les modalités de prise en charge de la pose des numéros chez les administrés de la commune : est-ce obligatoirement à la commune de les fixer ? et la commune peut-elle facturer ce service ?
- Nathalie MENUT signale que les bordures de trottoirs ont été endommagées par les camions des entreprises en charge des travaux d'assainissement.
- Bernard GUITTAT informe que la réunion de la commission de contrôle aura lieu le jeudi 20 février à 18h00.
- Romain JONON demande pourquoi des trous ont été faits sur la RD8. Il lui est répondu que ce sont des tests de compactage et d'étanchéité qui ont été réalisés dans le cadre des travaux d'assainissement.
- Frédéric BUTTET informe le conseil municipal que l'entreprise Thivent, mandatée par la communauté de communes va commencer les travaux de voirie ce mercredi 19 février.
- Le Maire explique au conseil municipal qu'aucun architecte n'a répondu à l'appel d'offres lancé pour la réfection du clocher de la vieille église. Cette consultation a été classée sans suite et une nouvelle consultation restreinte a été lancée ce lundi 17 février.
- Frédéric BUTTET informe le conseil municipal que Monsieur Pierre MATTHIEU, vice président à la communauté de communes en charge du PLUi s'occupe du permis de construire d'Anthony NICOLAS. Ce dossier paraît très compliqué mais Monsieur MATTHIEU fait tout son possible pour le débloquer.
- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 12 mars 2020 à 20 heures.

La séance est close à 23h00.